

PROCES-VERBAL

Conseil communautaire du Lundi 7 Octobre 2024

Sur convocation en date du 1^{er} octobre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Ordre du jour :

- **Approbation** du procès-verbal du conseil du 09/09/2024
- **Information** sur les décisions prises par le Président
- **Intervention** de M. BOULAY Laurent : présentation de l'entreprise DIAG DU PERCHE
- **Finances :**
 - 1) Seuil de rattachement des charges et des produits sur les budgets annexes
 - 2) Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
 - 3) Décisions Modificatives
- **Complexe sportif à Morée :** Marché pour transport des élèves 2024-2025
- **Ecole de musique :** Subvention à l'association Musikafon – complément 2024
- **Personnel CPHV :**
 - 1) Suppression / Création de poste d'adjoint technique
 - 2) Mise à disposition de services
 - 3) Création de poste non permanent
 - 4) Poste de chargé de mission – Cohésion Territoriale – Demande de subvention Fonds Vert Ingénierie
- **Questions diverses**

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marie-France Arneau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Christiane Gourdel, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Andrée Savigny.

Pouvoirs : néant.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 30

Pouvoirs : 0

Votants : 30

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

Procès-verbal de conseil communautaire :

L'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 09/09/2024 est reportée à la prochaine réunion.

Décisions :

Décision DIA2024002 : Renoncement à exercer le droit de préemption – parcelles AC264 et AC265 – chemin de La Varenne – 41160 MOREE.

Intervention de M. BOULAY Laurent : présentation de l'entreprise DIAG DU PERCHE



M. BOULAY adresse ses remerciements à l'ensemble des élus pour l'attribution d'une aide économique de 5 000 € pour l'acquisition de matériels divers pour permettre le démarrage de son activité.

2024-DELIB-113 : Finances

Seuil de rattachement des charges et produits à l'exercice sur les budgets annexes

La Communauté du Perche & Haut Vendômois est concernée pour les budgets annexes par l'obligation de rattachement des charges et produits à l'exercice qui a pour objet la production des résultats budgétaires sincères.

Pour les dépenses, il s'agit des dépenses de fonctionnement engagées avec service fait et non mandatées au 31 décembre. Pour les produits, il s'agit de recettes de fonctionnement non mises en recouvrement et correspondant à des prestations effectuées avant le 31 décembre.

Le caractère obligatoire de rattachement des charges et produits à l'exercice peut cependant faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence financière significative sur les résultats de l'exercice et leur sincérité.

Le Président propose de fixer le seuil de rattachement des autres charges et produits à 5 000 euros pour les budgets annexes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de fixer à 5 000 € HT le montant du seuil à partir duquel le rattachement des charges et des produits sur l'exercice qui les concerne s'appliquera,
- **INVITE** le Président à communiquer cette décision au Service de Gestion Comptable (SGC) de Vendôme.

2024-DELIB-114 : Finances

SICTOM de CHATEAUDUN

Exonérations de TEOM pour l'exercice 2025

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 15 janvier 2014 par laquelle la Communauté du Perche & Haut Vendômois perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur les communes de son territoire relevant du SICTOM de CHATEAUDUN pour la gestion des ordures ménagères.

Le Président précise qu'une exonération de TEOM peut être mise en place pour :

- les professionnels gros producteurs ayant signé une convention de service avec le syndicat
- les professionnels justifiant d'un contrat de droit privé pour la collecte et le traitement de la totalité de leurs déchets et ayant formulé la demande avant le 1^{er} octobre de l'année n-1.

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'accorder les exonérations de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux entreprises mentionnées dans le tableau ci-dessous :

N°	Propriétaire	Commune	Adresse	Société	N° Fiscal	Commentaires
1	SA PISSIER	Brévainville	2 le Bois de la Touche	Production de Céréales	4692001360382	Agricole
2	SA PISSIER	Brévainville	le Bois de la Touche	Production de Céréales	4692006966367	Agricole

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'accorder les exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2024 aux établissements mentionnés dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2024-DELIB-115 : Finances

SYVALORM Loir-et-Sarthe

Exonérations de TEOM pour l'exercice 2025

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 7 septembre 2020 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur les communes de son territoire relevant du SYVALORM Loir-et-Sarthe pour la gestion des ordures ménagères.

Le SYVALORM Loir-et-Sarthe est issu de la fusion du SICTOM de Montoire-La Chartre, dont la CPHV était membre, avec le SMIRGEOMES.

Le Président précise qu'une exonération de TEOM peut être mise en place pour :

- les professionnels gros producteurs ayant signé une convention de service avec le syndicat
- les professionnels justifiant d'un contrat de droit privé pour la collecte et le traitement de la totalité de leurs déchets et ayant formulé la demande avant le 1^{er} octobre de l'année n-1.

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'accorder les exonérations de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux entreprises mentionnées dans le tableau ci-dessous :

N°	Propriétaire	Commune	Adresse	Société	Réf. Cadastre	N° Fiscal	Commentaires
1	Mr GUERINEAU	Chauvigny/Perche	5 rue du Pommier	Garagiste		4692005102036	Garage et transport public
2	SARL MTA	Droué	La Moussière	Garagiste	ZI n°38	4692009914249	Garage
3	Les Cygnes	Droué	Rue H. Mériillon	EHPAD	AA n°52		Maison de retraite
4	SN Depussay	Droué	30 rue du Poislay	Machine Agricole	AC n°333/AB n°205	4692013319077	Agricole
5	CALLU TP	Le Poislay	1 rue Boissonnière	Travaux Publics	B n°536 559, B n°584 598 ZR n°14, ZS n°61	4692013406164	Artisan
6	SARL La Jardinerie SCI La Moussière	Droué	La Moussière	Jardinerie		4692001940451	Agricole
7	SAS PA Marques	Droué	La Moussière	Fabricant de plastique		4692009933268	Artisan
8	SYVALORM Loir et Sarthe	Droué	La Feltière	Déchetterie		4691999754309	Déchetterie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'accorder les exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2024 aux établissements mentionnés dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2024-DELIB-116 : Finances

VALDEM – Exonérations de TEOM pour l'exercice 2025

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 15 janvier 2014 par laquelle la Communauté du Perche & Haut Vendômois perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur les communes de son territoire relevant de VALDEM pour la gestion des ordures ménagères.

Le Président précise qu'une exonération de TEOM peut être mise en place pour :

- les professionnels gros producteurs ayant signé une convention de service avec le syndicat
- les professionnels justifiant d'un contrat de droit privé pour la collecte et le traitement de la totalité de leurs déchets et ayant formulé la demande avant le 1^{er} octobre de l'année n-1.

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'accorder les exonérations de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux établissements publics et aux entreprises mentionnées dans les tableaux ci-dessous :

Etablissement Public	Num	Voie	Commune
Ecole de Busloup	2	Rue Briqueterie	BUSLOUP
Mairie	1	rue Jacques Pasquier	BUSLOUP
Centre d'exploitation - DDE		avenue des Acacias	FRETEVAL
Communauté du Perche & Haut Vendômois		Place Pierre Genevée	FRETEVAL
Médiathèque		Place Pierre Genevée	FRETEVAL
Aire d'Accueil des Gens du Voyage		route des Closeaux	FRETEVAL
Stade	0	rue Auguste Moreau	FRETEVAL
Ecole Primaire	9	rue de la Gare	FRETEVAL
Camping Municipal		rue de l'Etang	FRETEVAL
Salle des Fêtes	8	rue du Pont	FRETEVAL
Ecole Maternelle	1	rue Mail	FRETEVAL
Mairie - Salle des Fêtes	13	rue Marie Luce	LA CHAPELLE ENCHERIE
Cimetière	0	rue Rochambeau	LA CHAPELLE ENCHERIE
Syndicat VALDEM		Chemin de Courcelles	LIGNIERES
Cimetière	0	route du Vendomois	LIGNIERES
Maison des Associations	5	rue du Bourg	LIGNIERES
Salle des Fêtes	7	rue du Bourg	LIGNIERES
Mairie	11	rue du Bourg	LIGNIERES
Mairie	0	route Nationale	LISLE
Cimetière		route d'Orme Guignard	MOISY
Ecole Cantine	8	route de Blois	MOISY
Mairie	8	route de Blois	MOISY
Salle des Fêtes	9	route de Blois	MOISY
Salle des Fêtes	0	Allée des Erables	MOREE
Ecole Maternelle		Allée des Erables	MOREE
Base de Loisirs	0	chemin de la Coraie	MOREE
Camping Municipal		chemin de la Coraie	MOREE
Syndicat VALDEM		Devant la Carrière	MOREE
Stade	0	ldt stade Municipal	MOREE
Atelier communal	0	route de Saint Hilaire	MOREE
Maison de Retraite	30	rue des près	MOREE
Trésorerie	2	rue Georges Domengie	MOREE
Collège Louis Pasteur + cantine		rue Louis Pasteur	MOREE
Complexe Sportif		rue Louis Pasteur	MOREE
Salle des Fêtes	0	place de l'Eglise	PEZOU
Camping Municipal		route de Renay	PEZOU
Cantine Scolaire	34	rue de Paris	PEZOU
Ecole Primaire	34	rue de Paris	PEZOU
Mairie	1	rue Perche	PEZOU
Cimetière	29	rue Perche	PEZOU
Mairie	2	rue de la Mairie	RENAY
Salle Communale	2	rue de la Mairie	RENAY
Cimetière		route de la Ville aux Clercs	ROMILLY DU PERCHE
Mairie	0	rue du Commerce	ROMILLY DU PERCHE
Cantine	9	rue Léon Cibié	SAINT HILAIRE LA GRAVELLE
Mairie	9	rue Léon Cibié	SAINT HILAIRE LA GRAVELLE
Ecole	8	ave de la Gare	SAINT JEAN FROIDMENTEL
Mairie	3	avenue de la Gare	SAINT JEAN FROIDMENTEL
Salle des Fêtes	3	avenue de la gare	SAINT JEAN FROIDMENTEL
Ancien Cimetiere		Place Louis Courteaux	SAINT JEAN FROIDMENTEL
Nouveau Cimetiere		rue des Bordeaux	SAINT JEAN FROIDMENTEL

Société	Commune	N° voirie	Nature voie	Nom voie
ABRIARCIS	BUSLOUP		RUE	DES TIRELLES
MANGOLD PROTHESISTE DENTAIRE	FRETEVAL	0022	RUE	DE LA GARE
RESTAURANT LE PLESSIS	FRETEVAL			LE PLESSIS
PROXI	FRETEVAL	1 BIS	RUE	DU PONT
L'ATELIER DES DELICES	FRETEVAL			RUE DE L'ETANG
HORIZON VERTICAL	LA CHAPELLE ENCHERIE	12	ROUTE	DE LA CHAUVINIÈRE
EBENISTE DORE THIERRY	LA CHAPELLE ENCHERIE			LA GREDINIÈRE
ENTREPRISE CHAUFOURNAIS	MOISY		ROUTE	DE CHATEAUDUN
LE PRIEURE	MOISY		PL	PLACE DE L'EGLISE
DOUDOU A PLUMES	MOREE		CHEMIN	CHEMIN DE LA TUILERIE
ETS BARRE	MOREE		ROUTE	DE ST HILAIRE
JB COUVERTURE	MOREE		ROUTE	DE ST HILAIRE
SMG DISTRIBUTION	MOREE	2	RUE	DES MESANGES
BOUCHERIE GAUTHIER	MOREE	14	RUE	DU GENERAL DE GAULLE
NICOMAX	MOREE	3B	RUE	DES PRES
VAL DE LOIR CAMPING CARS	MOREE		RUE	DES MESANGES
PHARMACIE	MOREE		RUE	DES PINSONS
CAISSE D'EPARGNE	MOREE		PLACE	DU 8 MAI 1945
BOULANGERIE GOURMANDISES ET TRADITION	MOREE	4 B	PLACE	DU 8 MAI 1945
AMDM CENTRE DENTAIRE	MOREE	17		MAIL MAURICE CANARD
SCI ST HILAIRE LE TRIANGLE	MOREE			VILLEPROVERT
LABORATOIRE DIABELLE	MOREE			ZA LA VARENNE
LMS AUTOS	MOREE			ZA LA VARENNE
SCI VARENNE LE TRIANGLE	MOREE			ZA LA VARENNE
LE RELAIS ROUTIER FONTAINE	PEZOU	37	ROUTE	DE CHATEAUDUN
GARAGE AUTO REPAR	PEZOU	002	RUE	DE LA BARDINIÈRE
COCCIMARKET	PEZOU	0003	AV	DE LA GARE
BOULANGERIE	PEZOU	0014	RUE	DE VENDOME
CABINET DES INFIRMIERES	PEZOU	0005	RUE	DU PONT ROUGE
EARL DU PETIT PERCHE	ROMILLY DU PERCHE			LA BRETONNERIE
SCI LANGAULT IMMOBILIER	ST HILAIRE LA GRAVELLE		LDT	LE LANGAULT
LES DELICES DE LA CAVEE	ST HILAIRE LA GRAVELLE	73		LA VIGNE
MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES	ST JEAN FROIDMENTEL	1	LOT.	ST ODILE
MINOTERIE GOUBET	ST JEAN FROIDMENTEL			LE MOULIN DE ST JEAN
SCEA DES JOURNETS	ST JEAN FROIDMENTEL			LES JOURNETS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'accorder les exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2024 aux établissements mentionnés dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2024-DELIB-117 : Finances

Décision modificative n° 1 – Budget Principal

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire d'effectuer la décision modificative ci-dessous sur le budget principal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :

DECISION MODIFICATIVE 1 – OUVERTURE DE CREDITS

- Ouverture de crédits du compte 6065 « Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques) » pour un montant de 7 185,00 euros au compte 773 « Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale ».

D-6065 : + 7 185,00 €

R-773 : + 7 185,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

2024-DELIB-118 : Complexe sportif intercommunal à Morée

Transport des élèves des écoles primaires et maternelles Marché de service

Le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité d'assurer le transport des élèves des écoles maternelles et primaires du secteur du Haut Vendômois jusqu'au complexe sportif intercommunal à Morée, afin de donner le meilleur accès à la pratique des activités sportives par les enfants des écoles dans le cadre pédagogique de l'enseignement.

Suite à consultation, le Président propose de retenir l'entreprise **CARS SIMPLON – 41240 BEAUCE-LA-ROMAINE** pour un montant de **5 716,20 € HT (TVA en sus)**, pour la période du 4 novembre 2024 au 6 avril 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de retenir la société **CARS SIMPLON – 41240 BEAUCE-LA-ROMAINE** pour le transport des élèves des écoles maternelles et primaires du secteur du Haut Vendômois jusqu'au complexe sportif intercommunal à Morée, pour les activités sportives pratiquées dans le cadre pédagogique de l'enseignement, au coût total de **5 716,20 € HT (TVA en sus)** pour la période du 4 novembre 2024 au 6 avril 2025,
- **AUTORISE** le Président à passer commande et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2024-DELIB-119 : Ecole de Musique

Subvention complémentaire 2024 à l'association Musikafon

Vu la délibération du 4 décembre 2023 attribuant une subvention de 20 000 € à l'association Musikafon dans le cadre du fonctionnement de l'école de musique – pôle de Droué,

Le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité d'octroyer un complément à la subvention de 20 000 € attribuée pour l'exercice 2024 à l'association Musikafon afin d'assurer le fonctionnement du pôle de DROUE de l'Ecole de Musique du Perche & Haut Vendômois,

Au vu des dépenses réelles relatives au fonctionnement de cet établissement sur l'exercice 2024, le Président propose d'attribuer une subvention complémentaire de 3 000 € à l'association Musikafon.

Gilles VOLANT s'étant retiré lors de ce vote,
Bruno BRYCH s'étant retiré lors de ce vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention complémentaire de 3 000 € à l'association Musikafon dans le cadre du fonctionnement du pôle de DROUE de l'Ecole de Musique du Perche & Haut Vendômois, pour l'exercice 2024,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2024-DELIB-120 : Personnel CPHV

Suppression/création d'emploi d'adjoint technique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 03/10/2024,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réorganisation des services et la mise en place de mise à disposition individuelles de la CPHV vers le Syndicat du collège Louis Pasteur de Morée, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'instituer selon le dispositif suivant :

La suppression, à compter du 01 janvier 2025, de l'emploi d'agent d'entretien à Temps Non Complet (TNC) à raison de 19 heures hebdomadaires, au grade d'Adjoint technique, catégorie C, au service technique, et

La création, à compter de la même date, d'un emploi d'agent d'entretien à temps complet, relevant de la catégorie C, au grade d'adjoint technique, au service technique à compter du 01 janvier 2025.

- **DECIDE** de modifier le tableau suivant :

SERVICE TECHNIQUE CPHV					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
<i>Agent d'entretien</i>	<i>Adjoint technique</i>	C	2 (TNC)	2	1TC 1TNC

- **DECIDE** d'inscrire au budget 2025 les crédits correspondants ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte y afférent ;
- **CHARGE** le Président de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 01 janvier 2025.

2024-DELIB-121 : Personnel CPHV

Conventions de mise à disposition individuelle avec le Syndicat du Collège Louis Pasteur de Morée

Le Conseil Communautaire de la Communauté du Perche et Haut Vendômois,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu les deux projets de convention de mise à disposition individuelle,

Vu l'accord des deux agents concernés

Considérant :

- Que l'absence de moyens techniques du Syndicat du Collège Louis Pasteur de Morée ne permet pas la prise en charge des tâches techniques à effectuer,
- La possibilité de recourir à un ou plusieurs agents de la Communauté du Perche et Haut Vendômois dans le cadre d'une mise à disposition individuelle,

- Que la mise à disposition individuelle nécessite que l'assemblée délibérante autorise l'autorité territoriale à signer avec le Syndicat du Collège (collectivité d'accueil), les deux conventions de mise à disposition individuelle pour deux agents occupant les fonctions d'agent d'entretien polyvalent de la Communauté du Perche et Haut Vendômois (collectivité d'origine) auprès du Syndicat du Collège Louis Pasteur (la collectivité d'accueil),
- Que chaque convention doit préciser, les conditions de mise à disposition individuelle, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités,

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Les deux projets de convention seront annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur Alain BOURGEOIS, Président, à signer pour les deux agents concernés, les deux conventions de mise à disposition individuelles de personnel avec le Syndicat du Collège Louis Pasteur.
- **AUTORISE** le Président à solliciter les remboursements afférents à ces mises à disposition auprès du Syndicat du Collège Louis Pasteur de Morée,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2024-DELIB-122 : Personnel CPHV

Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ou à un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.332-23-1° et L.332-23-2°,

Considérant qu'il est nécessaire, de renforcer les différents services selon les besoins, (techniques, administratifs, culturels, animation...),

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application des dispositions de l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique (ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs) ou à un accroissement temporaire d'activité en application des dispositions de l'article L.332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique (ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs),

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité en application des dispositions de l'article L.332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique,
- **DECIDE** qu'à ce titre sera créé un **emploi non permanent à temps complet** au grade **d'Adjoint technique**, de catégorie C, pour la période du 21 octobre au 31 octobre 2024 pour exercer les fonctions de peintre,
- **INDIQUE** que l'agent aura la possibilité d'effectuer le cas échéant des heures supplémentaires,
- **INDIQUE** que cette délibération est prise en considération à compter de ce jour.

Le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat selon la nature des fonctions et du profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Le Président sera chargé de recruter l'agent contractuel et de signer le contrat de travail.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

2024-DELIB-123 : Personnel CPHV

Chargé de mission Cohésion Territoriale

Demande de subvention Fonds Vert Ingénierie – Année 2025

Vu la délibération n°2023-DELIB-181 du 4 décembre 2023 créant un poste non permanent d'attaché territorial chargé de mission Cohésion Territoriale, et autorisant le Président à solliciter une subvention au taux le plus élevé au titre du Fonds Vert Ingénierie,

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 4 décembre 2023, et précise qu'il convient de solliciter chaque année une subvention au titre du Fonds Vert Ingénierie pour le financement du poste d'attaché territorial non permanent, chargé de mission Cohésion Territoriale, dans le cadre d'un contrat de projet.

Cet emploi a été créé pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2026 inclus.

Le Président propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé au titre du Fonds Vert Ingénierie pour le financement du poste de chargé de mission Cohésion Territoriale pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention au taux le plus élevé au titre du Fonds Verts Ingénierie pour le financement du poste de chargé de mission Cohésion Territoriale pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président : Je souhaite faire un point sur un certain nombre de sujets pour lesquels tout n'est pas forcément clair pour tout le monde. Nous parlerons de l'Auberge de la Tour, de l'agrandissement du siège social et de l'expérimentation de télémédecine menée par le Département.

Pascal TRASSARD : Les travaux d'agrandissement du siège social ont commencé mercredi 2 octobre. Concernant l'Auberge de la Tour, le permis de construire a été déposé en avril 2023. Le DCE est en cours de réalisation par l'architecte maître d'œuvre – il est prévu que le DCE soit prêt fin octobre. La consultation devrait se tenir en novembre/décembre pour un démarrage des travaux envisagé au cours du 1^{er} semestre 2025.

Nous avons eu une réunion avec le Sous-Préfet de Vendôme, la Chambre de Commerce d'Industrie, le lycée hôtelier de Blois, le président de l'association des restaurateurs ... pour réfléchir à la gérance de ce restaurant. Au cours de la réunion, le président de l'association des restaurateurs a exprimé son désaccord vis-à-vis de la CCI sur les perspectives économiques de ce restaurant.

La CCI va actualiser l'étude de marché pour qu'elle soit plus juste. Nous sommes toujours en recherche d'un futur gérant. Nous devons mettre en parallèle cette recherche avec le début des travaux, de façon à optimiser son futur lieu de travail.

Nathalie VITRAS : Qu'est-ce qu'un DCE ?

Pascal TRASSARD : C'est le Dossier de Consultation des Entreprises ; il présente le cahier des charges des entreprises pour chaque lot de la consultation.

Alexandra CASSANT : Pour l'agrandissement du siège social, y-a-t-il une « inauguration de la première pierre » de prévue comme cela se fait parfois ?

Pascal TRASSARD : Non, nous n'avons pas prévu une telle inauguration.

Le Président : Puisqu'il s'agit de la réhabilitation de locaux existants, il n'y a pas à proprement parler de première pierre à poser. Mais c'est vrai qu'on pourrait marquer le début des travaux. Nous allons y réfléchir.

Pascal TRASSARD : Pour le moment, ils sont en train de casser. Nos agents doivent d'ailleurs supporter le marteau-piqueur pendant leur journée de travail.

Pascal TRASSARD : Nous avons effectué des visites avec les services du Département et une société de télémédecine dans le cadre du programme « le 41 en bonne santé ». Le Département souhaite installer de la télémédecine. Ce n'est pas avec une voiture, ils ont besoin de locaux avec du matériel dédié à la télémédecine.

Nous leur avons fait visiter le cabinet libre à Morée et le cabinet disponible à Droué. Ils ont été enchantés de cette visite. C'est au Département et à la société de télémédecine de trouver un accord entre eux. La participation de la CPHV consisterait à minima à mettre à disposition ces locaux avec les fluides.

Daniel ALAZARD : Quand ce service pourrait-il être opérationnel ?

Pascal TRASSARD : Ils ont dans l'idée de mettre en place ce service dans les six mois. C'est une entreprise équipée avec le matériel. Il faut qu'ils trouvent des infirmières pour faire des vacations. Ils sont plutôt confiants. Ils se donnent six mois pour créer ce réseau d'infirmières et trouver les locaux pour les accueillir.

Marylène GOUET : Il y a toujours le même niveau d'exigence au niveau de la qualité du matériel et de l'accompagnement des personnes qui vont être prises en charge. C'est le minimum du cahier des charges qui est demandé par le Département.

Pascal TRASSARD : On nous a montré le matériel en photo, c'est un petit chariot sur roulettes qui permet de tourner autour du patient. Le patient sera au cabinet médical, équipé comme un cabinet de médecin. Nos locaux sont équipés d'un bureau, d'une table d'examen et d'un évier. L'infirmière tourne autour du patient avec cet appareil.

L'infirmière fera ce que le médecin lui demande d'effectuer. Il y aura une communication entre le médecin et l'infirmière. C'est toujours mieux que de ne pas avoir de médecin. Le prestataire se charge de contacter les infirmières. A nous de donner les noms de celles qui exercent sur notre territoire. Ils veulent se servir du vivier d'infirmières.

Le Président : Le dossier de permis de construire pour la réalisation d'une maison de santé à Lisle a été complété. Il y a tous les éléments et le dossier sera instruit. La durée d'instruction est de 5 mois, nous attendrons donc le résultat de l'instruction. Le porteur de projet nous a apporté les documents deux jours avant la date limite.

Pascal TRASSARD : Nous ne pouvons rien reprocher au porteur de projet. Il avait dit qu'il déposerait un dossier dans les délais, il a respecté sa parole. Maintenant il faut qu'il respecte sa deuxième promesse qui est de construire le bâtiment. Le délai pour construire est beaucoup plus long puisqu'il est de 5 ans au total.

Marylène GOUET : Là aussi, on pourrait fêter la pose de la première pierre.

Le Président : Je vous avais fait part de la sollicitation de Terres de Loire Habitat de réaliser des logements sur Droué et nous demandant une subvention exceptionnelle de 50 000 euros. Terres de Loire Habitat viendra nous présenter son projet à la réunion du 4 novembre 2024.

Le Président : Pour rappel, demain à 10h00 à Saint-Jean Froidmentel se tiendra le premier COPIL pour le Projet de Territoire.

Daniel BARILLEAU : Nous avons fait fabriquer des sacs pour fêter les 20 ans de la Médiathèque. Les sacs sont de fabrication française.

Ingrid VESPRINI : Cela a été fait dans le cadre d'une intervention de l'artiste Moon Li. Il y a eu un gros travail préparatoire et des ateliers organisés à la Médiathèque. L'aboutissement de ce travail, ce sont les deux petits personnages qui représentent la Médiathèque La Fonderie à Fréteval, avec la référence à son slogan « un bouillon de culture », et la Médiathèque l'Autre Monde à Droué. C'est ce que nous avons commandé à l'artiste sollicitée. Nos collègues de la Médiathèque remettent un sac aux usagers qui apprécient ce geste pour faciliter les transports de livres. Chaque élu pourra prendre un sac en fin de réunion.

Sibylle DE BEAUDIGNIES : N'hésitez pas à contacter NS Communication (Nicolas Saint-Gilles) pour ce genre de produits ; il est très bon aussi.

Ingrid VESPRINI : Pourriez-vous nous transmettre ses coordonnées ?

Sibylle DE BEAUDIGNIES : Je le ferai. Il peut faire plein de choses, comme les photos pour les passeports, les photos pour les cartes d'identité, les photos de famille, les objets publicitaires...

Ingrid VESPRINI : Il est basé à Fontaine-Raoul ?

Sibylle DE BEAUDIGNIES : En effet, à côté d'ADIWATT.

Le Président : C'est bien noté.

Le Président : Le restaurant à Busloup a fermé le 30 septembre. Il n'y avait pas de repreneur au moment de sa fermeture. Depuis, un repreneur potentiel s'est manifesté et pourrait – je dis bien « pourrait » car c'est encore à l'étude – rouvrir le restaurant. Cette personne a les diplômes pour faire la cuisine. En fonction de ce qui se passera dans les jours à venir, nous pourrions être sollicités pour participer au maintien de ce restaurant. C'est important pour la commune de Busloup et pour le territoire.

Nous serons amenés à prendre des décisions, peut-être pour acquérir le bâtiment – à moins que la personne n'achète elle-même les locaux. On ne sait pas aujourd'hui. Nous attendons des retours : de la CCI, il y a du matériel à évaluer, un fonds de commerce qui est à vendre...

Marcel DEFREMONT : Il y a quelques temps, je vous avais fait part de l'inquiétude du conseil municipal de Busloup quant à la fermeture de notre dernier commerce de proximité sur la commune : le bar-tabac-restaurant. Cette fermeture a fait l'objet d'un article de la Nouvelle République qui critique la commune, et un peu aussi la CPHV alors que le Président est intervenu à plusieurs reprises. On y évoque notre impuissance, notre inefficacité, avec des adjectifs absolument déplaisants.

Je dois dire que nous avons eu la chance de rencontrer un couple intéressé pour la reprise. La femme travaille dans un restaurant à Vendôme et son mari exerce un métier en mécanique de précision.

Pour alimenter leur réflexion, nous leur avons remis l'étude de marché réalisée par la CCI qui est très favorable à la continuité du bar-restaurant. Nous avons eu l'occasion de les rencontrer. Ce sont des personnes d'une cinquantaine d'année, très motivées. La femme souhaite à titre personnel se lancer dans ce type de challenge parce qu'elle estime qu'elle a sa place en cuisine pour montrer ses qualités professionnelles.

Ce commerce a donc fermé depuis une semaine, et il faut reconnaître que notre centre-bourg est mort. C'est comme ça. Nous avons une chance de reprise. Les banques, à la lecture de l'étude de la CCI, ne sont pas hostiles à aider les candidats à la reprise pour le fonds. Ces personnes n'ont néanmoins pas les moyens d'acheter les murs.

C'est pourquoi je sollicite l'aide de la CPHV. J'ai besoin que vous nous assistiez dans cette affaire pour le maintien de ce commerce, en acceptant que la communauté de communes prenne en charge la partie immobilière – je ne parle pas du fonds. Pour démarrer dans ce commerce, il y a la question

du fonds, que l'acheteur et le vendeur puisse s'entendre. Mais j'aimerais bien, si le Président en est d'accord et parce que c'est important pour ce que nous pourrions dire aux différents acteurs, que nous puissions voter dès ce soir pour nous indiquer si vous seriez prêts à aider notre commune sur ce dossier. Le coût pour l'acquisition du bâtiment s'évalue sans doute dans les environs de 90 000 €. L'avis du service des domaines est sollicité.

Si vous me dites non, c'est la démocratie et je l'accepterai. Néanmoins, cela aurait de terribles conséquences. Pour les anciens de ma génération, les rendez-vous dans ce commerce étaient leur moment de recueillement. J'aimerais donc, Monsieur le Président, que le conseil communautaire exprime sa position sur ce dossier pour lequel nous avons des candidats à la reprise.

Le Président : Ce sera un avis de principe, avec des conditions à respecter. Si tous les éléments se mettent en place (avis de la CCI, soutien des banques au repreneur...), seriez-vous d'accord pour que la CPHV puisse acquérir le bâtiment concerné ?

Donc la question peut être ainsi formulée : si nous avons tous les éléments, serons-nous prêts à aider la commune de Busloup ? Je pense que c'est dans ce sens-là qu'il faut aller.

Pascal TRASSARD : Sur les bâtiments, je n'ai vu que le rez-de-chaussée. Il faudrait aller voir les chambres à l'étage. Mais l'estimation des domaines resterait une référence.

Nous ne sommes pas forcément aidés par le restaurateur qui arrête son commerce quand on voit ce qu'il déclare dans l'article de la NR. L'article n'est pas signé mais on sait de qui ça vient. Cela ne nous aide pas, car il fait tout pour « casser la baraque ». Il faut mettre un point d'honneur pour sauver ce commerce.

Le Président : Y-a-t-il des questions ?

Sixtine LAME : Tous autour de la table, nous aurons à un moment donné ce type de commerce à sauver. Nous en avons eu un qui a fermé. Que fait-on si nous avons tous chacun son tour un commerce à sauver ?

Pascal TRASSARD : C'est là où le travail de Projet de Territoire est important. C'est ce qui va déterminer là où on souhaite concentrer certains commerces et pas d'autres.

Sixtine LAME : Par rapport aux commerces, je rejoins complètement Marcel DEFREMONT, nos cœurs de village sont animés s'ils ont un commerce. Si les commerces sont concentrés quelque part, il n'y en aura plus dans nos cœurs de village. Ce problème se pose à Busloup aujourd'hui mais il va se poser dans tous nos villages où il y a quelque chose.

Le Président : Le Projet de Territoire est peut-être justement là pour nous aider à prendre les bonnes orientations. Peut-être qu'il faut un restaurant à Busloup et pas à Morée. Peut-être qu'il faut maintenir une boucherie-charcuterie à Droué et pas ailleurs. Il va falloir cibler les endroits où nous maintiendrons quelque chose. La CPHV a la compétence « Développement Economique ». Il faudra soutenir les commerces à sauver. Il faudra faire des choix, nous ne pouvons pas en avoir partout en effet.

Sixtine LAME : Pour moi, je ne suis pas en capacité de répondre à la question posée.

Laurent BOREL : Concernant Busloup, nous sommes sur un restaurant qui fonctionnait. L'étude de la CCI confirme que ce commerce est viable. Donc nous ne partons pas de rien. C'est effectivement le dernier commerce de la commune, il faut décider si nous le sauvons ou pas. Demain, cette question peut-être sur d'autres communes.

Le Président : Elle se posera très prochainement à Droué.

Laurent BOREL : Sur Busloup, si on achète l'immeuble, ce n'est pas un chèque en blanc. Peut-être que les locaux seront loués, ou qu'il y aura une location-vente.

Le Président : La personne est ouverte à une formule de type crédit-bail. Il y a plusieurs possibilités. Aujourd'hui il faut savoir si on y va ou pas. Si nous mettions en place une forme de crédit-bail, ce serait une opération blanche pour la CPHV puisque le loyer rembourserait l'emprunt que nous

ferions. Nos finances nous permettent aussi d'emprunter. Si nous achetons des bâtiments, le but est que leur acquisition soit amortie par la mise en location.

Laurent BOREL : Effectivement, il y aurait un retour sur investissement via la mise en location. Même si cela ne fonctionnait pas, ce serait un investissement sur la pierre. Peut-être que nous ne récupérerons que 70 000 €, mais nous ferions autre chose du bâtiment. Ce n'est pas un investissement sur un fonds de commerce qui peut éventuellement ne pas marcher. Le risque du capital investi sur le long terme est quand même faible. Je serais donc effectivement favorable à ce que nous investissions sur ce projet. Les conditions seront à préciser lors de nos prochaines réunions.

Danielle PERIN : Je pense également que c'est quelque chose qui peut très bien fonctionner. Je ne m'y connais pas en reprise de restaurant, mais sur cette route menant au Mans, il y avait auparavant le café de l'Essert, qui ne fonctionne plus actuellement. Les routiers et les travailleurs de tous les jours vont aujourd'hui au restaurant de Fontaine. Le restaurant de Busloup était un commerce qui marchait bien et qui mériterait de continuer. Je pense qu'il faut que nous nous penchions sur ce cas. Comme l'indiquait Sixtine LAME, un cas comme celui-ci peut se reproduire dans d'autres communes, c'est un souci.

Daniel ALAZARD : Sur le principe, on peut être favorable à un projet de reprise de ce commerce. Mais avons-nous tous les éléments quant à une estimation des travaux de mise aux normes qui devraient être engagés ? Nous serions propriétaires du bâtiment. Le projet en cours sur Fréteval est d'un coût global d'environ 800 000 €. Sans aller jusque-là, l'acquisition du bâtiment implique qu'il faille s'interroger sur d'éventuels travaux de mise aux normes pour le louer. Le bâtiment ne pourra peut-être pas resservir sans travaux complémentaires.

Pascal TRASSARD : Une opération de mise aux normes concernerait plutôt les équipements de cuisine.

Daniel ALAZARD : Qu'en est-il des installations électriques ?

Pascal TRASSARD : La salle du restaurant au rez-de-chaussée est rénovée et en très bon état. Je n'ai pas vu l'étage, il faudra faire une visite complémentaire. Dans tous les cas, les diagnostics effectués nous certifieront de l'état réel du bâti.

Le Président : La question est de savoir si on continue notre étude pour ce projet ou si on estime qu'il ne faut pas aller plus loin. Le prix va aussi dépendre de ce que nous allons trouver. Quand nous aurons les diagnostics, peut-être qu'il y aura des éléments qui ne seront pas conformes. A première vue, la salle du bar-restaurant a l'air en bon état. Mais je ne sais pas s'il y a des mises aux normes à effectuer.

Marcel DEFREMONT : Le restaurant servait chaque jour 30 à 35 repas en moyenne. J'ai reçu un appel du directeur du personnel d'ARCIS parce que le personnel de l'entreprise allait régulièrement déjeuner dans ce restaurant. C'est un petit restaurant sans prétention avec un menu ouvrier. Il y a aussi les représentants commerciaux et les employés de l'entreprise Le Triangle qui y viennent parce que sinon autour il n'y a plus rien (Danzé, La Ville-aux-Clercs, l'Essert...). Il ne reste plus que le restaurant de Fontaine sur la commune de Pezou.

Le directeur du personnel d'ARCIS m'a demandé quels étaient les projets de la commune quant à ce restaurant. Je lui ai dit que nous n'étions pas seuls, mais qu'il y a 23 communes qui doivent prendre une décision. On peut accepter que ce restaurant ferme – si on l'accepte, cela devrait être une position générale pour d'autres cas – ou nous tentons quelque chose pour le sauver. Nous avons un couple de repreneurs qui tient la route, je pense qu'il faut essayer.

Je prêche pour ma paroisse, et ça se comprend. Les chasseurs sont venus nous trouver parce qu'ils avaient l'habitude de se rendre au restaurant le samedi, avec 40 repas le matin et 40 repas le soir d'octobre à mars. Ils cherchent partout pour trouver un lieu de rencontre de substitution. Nous n'avons jamais eu autant de commandes pour des traiteurs sur la commune, avant on allait au petit restaurant du coin. J'aimerais ce soir qu'on me dise individuellement si vous êtes prêts à nous suivre ou pas sur ce sujet. Il faut que nous prenions nos responsabilités. J'apprécierai votre franchise. Je pense que nos candidats à la reprise sont solides. Sur tous les dossiers qui nous ont été présentés, qu'ils concernent le chiffre d'affaires, l'avis de la CCI ou celui des banques, nous n'avons pas repéré de problèmes particuliers.

Le Président : Je ne peux pas vous faire voter définitivement, il s'agira d'un avis de principe puisque ce dossier n'est pas inscrit à l'ordre du jour.

Il faut aussi penser à la commune de Busloup. Nous ne pouvons pas dire que nous continuons pour ensuite décider dans 2 ou 3 semaines que finalement nous ne souhaitons pas investir. A la suite de l'étude, si nous nous rendons compte que le projet n'est pas viable nous arrêterons. Je propose que nous fassions une étude sérieuse, avec tous les éléments afin que la personne puisse solliciter ses emprunts.

Sibylle DE BEAUDIGNIES : Quand il y avait eu l'idée d'ouvrir un café à Bouffry, il y avait une association qui avait été contactée. Cela ne s'est pas fait, à cause du COVID entre autres. Cette association peut-elle agir dans le cadre d'une reprise de commerce ?

Monique SORIA : Je pourrais demander si cela rentre dans ce cadre-là.

Le Président : Pouvez-vous nous en dire plus ?

Sibylle DE BEAUDIGNIES : Il y avait eu un projet d'ouvrir un café à Bouffry et nous nous étions mis à 3 communes pour essayer de soutenir ce projet. Le COVID a fait que c'est tombé à l'eau. C'est une association qui peut faire une étude de maintien d'un commerce.

Monique SORIA : Cela s'appelait « les 1000 cafés ». Ils sont venus chez nous, mais les locaux étaient trop petits. Leur siège social est à Paris. C'est possible que cette initiative n'existe plus aujourd'hui.

Marylène GOUET : Je crois que Jacqueline GOURAULT était à l'origine de cette initiative.

Monique SORIA : C'est ça. C'est comme ça que je suis rentrée dedans.

Marylène GOUET : Je ne sais pas si cela existe encore. Mais il y a des subventions possibles du Département pour le maintien du dernier commerce.

Marcel DEFREMONT : Nous avons regardé sur internet cette initiative « les 1000 cafés ». Je vous conseille vivement de regarder l'exemplaire à remplir, je crois qu'il y a 25 ou 26 pages. A la quatrième page vous dites j'arrête. C'est la même chose pour ouvrir un compteur ENEDIS. Ça met 25 minutes pour ouvrir un compteur. Nous avons mis une annonce sur le site « Le Bon Coin », nous n'avons pas essayé « 1000 cafés », la CCI a une liste mais nous avons du mal à trouver 2 personnes pour reprendre un restaurant qui fonctionne. Nous avons eu la chance de trouver ce couple, il faut la saisir.

Guy DESHAYES : Si on accepte de monter un projet sur Fréteval, je ne vois pas pourquoi nous ne ferions pas quelque chose sur Busloup. Le mieux serait de voter à main levée.

Thierry HERREY : Je trouve qu'avec vous, depuis 2 ans que je suis élu, l'argent fini toujours par tomber du ciel. On ne sait pas s'il y aura des frais pour remettre le bâtiment, accueillant du public, aux normes. De même s'il y a des travaux pour l'amiante, pour les toilettes. Moi j'ai l'impression que l'argent tombe du ciel, vous êtes toujours d'accord. Evidemment que les petits villages ont besoin de quelque chose, nous n'avons rien.

Guy DESHAYES : Il faut aussi compter sur les subventions.

Le Président : Ce sont des choix que nous faisons. A Ouzouer-le-Doyen, nous avons maintenant un beau bâtiment qui fonctionne.

Thierry HERREY : Non, puisqu'il n'y a personne qui l'occupe. Si, il y a une personne. Personne ne veut venir chez nous.

Le Président : Il y a des gens qui viennent et qui repartent ensuite comme partout. C'est un choix qui a été fait, que je ne regrette pas parce que cela a permis de sauver un bâtiment de caractère.

Thierry HERREY : Le bâtiment est joli, c'est sûr. Mais ce n'est pas ça qui amènera du monde. Les gens ne viendront pas parce qu'il n'y a rien. Evidemment qu'un café c'est important, c'est un lieu de vie.

Pascal TRASSARD : Les locataires qui occupent ce bâtiment amènent de la Dotation Globale de Fonctionnement pour la commune.

Thierry HERREY : Combien avons-nous eu de personnes depuis que les logements sont mis en location ?

Pascal TRASSARD : Ça tourne en fait, il y a du passage. Nous allons remettre prochainement un des logements à une personne supplémentaire.

Thierry HERREY : Il y a une personne qui est là. Un des logements est libre depuis 5 mois. Il y a une personne qui est venue visiter le logement du 2^{ème} étage.

Alexandra CASSANT : Cela ne fait pas 5 mois que le bâtiment est vide, il ne faut pas exagérer. Il y a eu régulièrement du monde dedans. Les locataires vont et viennent, c'est normal.

Pascal TRASSARD : Nous pourrions vous faire un récapitulatif de tous les locataires qui sont passés. C'est sûr que ce n'est pas un bâtiment d'investisseurs. Nous ne sommes pas là pour faire de l'argent, nous sommes aussi là pour faire du social, et en plus nous faisons du patrimoine en réhabilitant un ancien presbytère. A chacun de voir sa politique.

Le Président : Nous pouvons très bien dire que la politique de la CPHV est de ne plus rien faire. On fera gagner du temps à tout le monde.

Thierry HERREY : Il ne s'agit pas d'être fermé à tout. On est tous en train de nous dire qu'il n'y a plus d'argent, c'est quand même beaucoup d'argent. On est tout de même en droit de s'interroger.

Laurent BOREL : En l'occurrence, il s'agit d'un investissement économique qui peut permettre de conserver de l'emploi et peut-être même d'en créer. C'est un investissement qui, si on fait de la location ou de la location-vente sur 20 ou 30 ans, pourrait éventuellement constituer une opération blanche. C'est différent de la subvention que nous donnerons peut-être à Terres de Loire Habitat. C'est le projet le plus aisé financièrement que nous pouvons présenter aujourd'hui en comparaison à d'autres projets. La compétence Développement Economique reste la compétence n°1 de la CPHV. Nous sommes là pour en débattre.

Alexandra CASSANT : Je n'ai pas vu l'article NR qui a été réalisé sur le sujet du commerce à Busloup et ce qui y est dit sur la commune et la CPHV. Ne pourrait-il pas y avoir un article pour démenti de fait par la commune et la CPHV ?

Le Président : Je crois que la commune a déjà fait quelque chose.

Marcel DEFREMONT : Pour la commune, nous faisons un investissement important avec la Maison d'Assistantes Maternelles. Nous nous sommes mis d'accord avec les candidats à la reprise du restaurant. La commune reprend la Licence IV avec une attestation qui sera remise au candidat indiquant qu'il bénéficiera de l'exercice de la licence pour la durée de son activité. Le coût de la licence est de 8 000 €.

Alexandra CASSANT : Au vu de l'article paru dans la NR, envisagez-vous d'émettre un nouvel article indiquant que vous faites tout pour sauver ce commerce ?

Marcel DEFREMONT : J'ai fait distribuer un « flash » dans la commune, que je peux éventuellement vous communiquer. Nous avons précisé les candidats qui ont été présentés :

- Le premier était une femme qui malheureusement au dernier moment n'a pas signé suite à un désaccord avec son compagnon de route,
- Le deuxième était une jeune femme qui pensait habiter à Busloup et ouvrir un salon de thé. La jeune fille a eu de très nombreuses expériences dans différents métiers au cours des dernières années. Nous n'avons donc pas poussé cette piste plus avant,

- Les candidats actuels, que nous avons reçus et dont nous avons été agréablement surpris par leur motivation et leur décision.

Mon point de vue est simple – évidemment je suis juge et partie dans ce dossier : si ce commerce ferme, le bourg est mort. J'avais des camping-cars qui venaient régulièrement prendre le café. Tous les mardis, il y avait de la tête de veau au menu et les routiers, les commerciaux, les personnes âgées connaissaient ce rendez-vous là.

Pascal TRASSARD : Pour revenir à l'article, le démenti ne sert à rien parce que le mal est fait. Celui qui a fait ça, il n'a pas fait son boulot, car il n'a pris qu'une part de la vérité à savoir la parole d'une personne. Ils ne sont pas venus nous voir pour savoir ce qu'on avait à dire. Donc, ce n'est pas du boulot de journaliste. C'est digne de Voici ou de Gala. Si on arrive à sauver ce commerce, à ce moment-là nous ferons un article.

Ingrid VESPRINI : La commune de BUSLOUP a fait au préalable une communication auprès de chacun de ses habitants sur un petit communiqué qui rétablissait la vérité sur la situation actuelle. Il y avait déjà des bruits et des propos qui se disaient, que la commune ne faisait pas son job, que la CPHV ne faisait pas son job, cela partait déjà dans tous les sens.

Pascal TRASSARD : En tout état de cause, ce journaliste n'a pas vu ce papier.

Pierre SOLON : Je voudrais revenir sur la demande de Marcel DEFREMONT, sur le soutien que nous pouvons donner ou pas. Je veux mettre les choses en perspectives. Nous avons un investissement sur Fréteval sans projet entrepreneurial que nous avons voté. Il y a là un projet entrepreneurial. Nous devons financer l'acquisition des bâtiments mais pas le fonds. Même financièrement, ça tient la route. Il y a un entrepreneur derrière, il n'y a que des murs à financer, certes surement avec une remise à niveaux.

Pour peut-être 200 000 €, nous aurons deux emplois, avec un chiffre d'affaires existant. Il faut aussi que nous pensions à cela en tant qu'élus, si nous maintenons un commerce ou pas sur notre territoire. Nous ne serons pas tous servis, on ne peut pas être partout. Mais on ne peut pas laisser mourir un commerce et avoir un désert, il vaut mieux l'aider à survivre. S'il y a un désert ailleurs, c'est un autre sujet, mais déjà on ne va pas en créer un.

Nathalie VITRAS : Dans la restauration, le problème est qu'une fois qu'un établissement a fermé, il ne faut pas trop tarder avant que la population ne revienne car les habitudes sont vite prises pour aller ailleurs.

Pascal TRASSARD : C'est pour ça qu'il faut réagir rapidement.

Nathalie VITRAS : Je veux aussi faire un parallèle entre ce projet d'acquisition de bâtiment à Busloup et la somme dépensée pour des voies de pistes cyclables.

Le Président : Si la personne arrive à obtenir les emprunts pour acheter ses fonds, qui se prononcerait contre l'achat de ce bâtiment ?

Sixtine LAME : Ne peut-on pas attendre de connaître le coût de l'opération ? Peut-on plutôt voter pour réfléchir sur ce projet ?

Le Président : C'est un vote de principe.

Sixtine LAME : Voter sur un projet dont on ne connaît pas le montant, je ne sais pas faire.

Le Président : J'ai besoin d'un vote pour être sûr que la réflexion sera effectuée.

Sixtine LAME : Peut-on voter sur la réflexion plutôt que sur l'achat effectif.

Le Président : Ce sera un vote sur la réflexion.

Pascal TRASSARD : Il s'agit de déterminer si nous y allons ou pas pour aider l'entrepreneur qui veut reprendre ce commerce.

Le Président : Si la majorité s'exprime contre un achat quel que soit les conditions, ce n'est pas la peine d'y aller. Si on a une réflexion qui tient la route, est-on prêt à suivre l'achat ?

Nathalie VITRAS : Dans l'étude qu'elle doit avoir, comment la personne qui reprend le commerce va payer pour la mise à disposition du bâtiment ? Est-ce que ce sera une location ? Dans un plan de financement, cela rentre dans ses charges. Si on met un prêt pour des murs, un loyer ou un achat dans le temps, ce n'est pas du tout la même réalité économique pour l'entreprise. Donc il faut savoir comment on l'aide pour qu'elle puisse monter son plan de financement. Si nous lui disons que nous la soutiendrons mais que finalement on lui annonce que nous n'allons pas acheter le bâti, son plan de financement est fichu. Nous devrions alors rechercher une nouvelle personne pour reprendre le commerce.

Le Président : J'ai rencontré la personne candidate avec Marcel DEFREMONT. Son souhait, c'est de ne pas travailler pour rien. Nous pouvons proposer une forme de crédit-bail en calculant dans le temps le loyer payé pour l'achat du bâtiment. Nous pouvons très bien faire un emprunt à 15 ans et un crédit-bail sur 10 ou 20 ans. C'est sûr ça qu'il faut que nous travaillions. Si nous arrivons à avoir tous les éléments, il faudra que nous étudions cela vraiment sérieusement. Il faut qu'on aille très vite et que ce soit fait dans les six mois.

Daniel ALAZARD : Il faut qu'on aille plus loin pour voir.

Le Président : Je ne sais pas ce qui va se passer mais s'il y a des décisions rapides, cela peut avancer très vite, après une réunion extraordinaire s'il le faut. S'il y a besoin d'une réunion spécifique, nous l'organiserons.

Je vous demande donc de voter sur le principe d'une étude de ce projet. Nous ne passerons pas par un cabinet d'études pour éviter que cela coûte financièrement. Nous contacterons la CCI, nous nous ferons aider si besoin, mais assurément sans avoir recours à un cabinet d'études.

Le conseil communautaire s'exprime favorablement à la poursuite de l'étude d'une aide à la reprise du restaurant à Busloup (29 pour, 1 abstention).

Laurent BOREL : Pour certains d'entre vous, nous nous retrouverons ce mardi 8 octobre à 10h00 pour la première réunion COPIL consacrée au Projet de Territoire.

Laurent BOREL : Vous avez dû recevoir un mail de l'Etablissement Public Loire pour une réunion sur les Plans Communaux de Sauvegarde. Seules les communes ayant déjà un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ont répondu à ce jour.

Pour rappel, un PCS est obligatoire lorsqu'une commune est en zone inondable. Les communes n'ayant pas de PCS pourraient être amenées à en avoir un. Vous avez le choix d'assister ou pas aux réunions. Ce sont des réunions d'information qui pourront vous aider à concevoir un PCS. Pour les communes ayant un PCS, ces informations seront utiles pour le réactualiser. Je vous invite à prendre connaissance de ce mail, à indiquer votre présence ou non à cette réunion et à vous y rendre – elle se tiendra le 15 octobre à Lunay. Pour rappel, le PCS sera obligatoire pour toutes les communes à partir de novembre 2026.

Patrice COUTY : Je remercie la CPHV pour l'organisation de la marche gourmande qui s'est tenue il y a quelques semaines. Elle passait par la commune de Lignières pour le repas chaud. C'était une très belle réussite avec 248 personnes y ayant participé. Merci également aux bénévoles qui ont œuvré pour le bon déroulement de cet événement.

Daniel BARILLEAU : J'ai participé à cette manifestation et c'était vraiment bien organisé et très sympa. La randonnée gourmande sera organisée à La Chapelle-Vicomtesse l'année prochaine, le tracé n'est pas organisé mais on s'y penche.

Daniel ALAZARD : Je remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation des cérémonies du 80^{ème} anniversaire du camp de Bellande, que ce soit par du prêt de matériel ou la mise à disposition d'agents communaux pour la préparation et le démontage.

Je remercie également la CPHV pour le relais efficace de notre offre d'emploi d'agent d'entretien que nous recherchions sur la commune.

Guy DESHAYES : Où se trouve la secrétaire itinérante actuellement ?

Danielle PERIN : Elle est à Chauvigny-du-Perche et à Romilly-du-Perche en ce moment.

Guy DESHAYES : Elle continue donc son travail.

Le Président : Oui, elle est toujours itinérante. Elle a surtout travaillé dernièrement à Bouffry, Saint-Jean Froidmentel et Ruan-sur-Eggonne. Je pense que vous en êtes satisfaits ?

Alain BRUNET : Elle fait très bien son travail.

Le Président : Si vous en avez besoin, n'hésitez pas à le faire savoir.

Aurélien LEMOINE : Comme déjà indiqué, le 1^{er} COPIL consacré au Projet de Territoire se tiendra demain matin. Toutes les communes ont dû désigner leurs représentants à ces réunions. Certaines communes ont demandé à ce que des personnes différentes puissent venir en fonction des réunions. Nous leur avons indiqué que cela ne posait pas de soucis, je le répète donc ici. Le principal est que ces réunions soient ouvertes et que les personnes présentes abondent des idées.

Nous avons déplacé la réunion du 1^{er} au 8 octobre de façon à laisser plus de latitude à tout le monde. Nous avons modifié la prestation du CAUE là-dessus. Le CAUE va vraiment venir vous présenter sa façon de voir les choses quant à un projet de territoire, de façon à ce qu'on arrive à vous apporter des réponses sur l'utilité et la nécessité d'un tel projet. J'espère que nous sortirons tous plus convaincus que lors de la conférence des maires qui s'est tenue le mois dernier. Nous essayons d'apporter des éléments de réponse aux questions que vous vous posez. N'hésitez pas à revenir vers moi y compris sur vos ressentis. Avec le Président, nous sommes à la recherche de votre avis sur ce sujet.

Aurélien LEMOINE : Je pense qu'il y a un aspect charge de travail qui augmente beaucoup et je le vois arriver en croissance au niveau de la CPHV. On voit bien qu'Ingrid est pas mal sous pression avec de nombreuses réunions, qui sont très bien puisque cela permet d'échanger et d'avoir les bonnes connaissances. Mais on voit arriver les travaux du siège social et de l'auberge. Il y a un Projet de Territoire à élaborer. Je m'interrogeais si nous pouvions doubler Ingrid sur une partie de son poste avec une secrétaire de direction ou un adjoint. Nous avons des délais qui s'imposent à nous. J'ai une inquiétude sur le fait que ce soit trop monter en puissance et que l'humain n'arrive pas à tenir, et je suis très attaché à cela. C'est une réflexion qu'il faut mener pour soulager cette personne-là avec la charge de travail qui arrive. Il y a d'autres gros sujets, avec la prise de compétence Eau et Assainissement qui va obligatoirement imposer des réunions. Tous les Vice-Présidents ont l'impression qu'ils ont des sujets qui vont arriver. Sur l'écomobilité, nous avons des demandes de subvention à faire, des suivis de travaux et des demandes de paiements. Il y a une montée en puissance et j'aimerais qu'on puisse prévoir l'avenir de ce sujet-là.

Sibylle DE BEAUDIGNIES : Suite à la réunion de présentation de la nouvelle brigade mobile de gendarmerie de Thoré-la-Rochette, nous avons convenu d'une permanence à la mairie de Fontaine-Raoul.

Jean-Maurice BRUNET : Nous sommes à la recherche d'une secrétaire pour le syndicat d'eau à 3/35^{ème}. Notre secrétaire actuelle part le 1^{er} janvier 2025.

Le Président : Envoyez-nous une fiche de poste, nous pourrions la diffuser.

Catherine MONNIER : Nous serons également à la recherche d'une secrétaire à temps plein pour remplacer une secrétaire présente depuis 35 ans et qui part au 1^{er} juin 2025. Nous commençons déjà à y réfléchir car je ne sais pas comment nous allons faire pour la remplacer.

Le Président : C'est bien d'anticiper, il faut essayer de faire un doublage quand c'est possible.

Catherine MONNIER : La mission pourrait démarrer à partir du 6 janvier 2025.

Marylène GOUET : Nous avons du matériel communal à vendre, il ne reste plus que la saleuse sinon tout est parti.

Manifestations :

Dimanche 13 octobre : Randonnée « L'enfer vert » à La Chapelle-Enchérie

Samedi 19 octobre : Exposition « Fruits et Légumes » à Fontaine-Raoul

Prochaine réunion de conseil communautaire : Lundi 4 novembre 2024 à 20h à Morée.

Séance levée à 22h00.

Le Président

Le secrétaire de séance,

Alain BOURGEOIS



Pascal TRASSARD



Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil communautaire du lundi 7 octobre 2024

DELIBERATIONS	Décision du conseil communautaire
2024-DELIB-113 : Finances Seuil de rattachement des charges et produits à l'exercice sur les budgets annexes	Approuvée
2024-DELIB-114 : Finances SICTOM de CHATEAUDUN – Exonérations de TEOM pour l'exercice 2025	Approuvée
2024-DELIB-115 : Finances SYVALORM Loir-et-Sarthe – Exonérations de TEOM pour l'exercice 2025	Approuvée
2024-DELIB-116 : Finances VALDEM – Exonérations de TEOM pour l'exercice 2025	Approuvée
2024-DELIB-117 : Finances Décision modificative n° 1 – Budget Principal	Approuvée
2024-DELIB-118 : Complexe sportif intercommunal à Morée Transport des élèves des écoles primaires et maternelles – Marché de service	Approuvée
2024-DELIB-119 : Ecole de Musique Subvention complémentaire 2024 à l'association Musikafon	Approuvée
2024-DELIB-120 : Personnel CPHV Suppression/création d'emploi d'adjoint technique	Approuvée
2024-DELIB-121 : Personnel CPHV Conventions de mise à disposition individuelle avec le Syndicat du Collège Louis Pasteur de Morée	Approuvée
2024-DELIB-122 : Personnel CPHV Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ou à un accroissement temporaire d'activité	Approuvée
2024-DELIB-123 : Personnel CPHV Chargé de mission Cohésion Territoriale Demande de subvention Fonds Vert Ingénierie – Année 2025	Approuvée